

Le livre & l'estampe

C'est la meilleure munition que j'aye trouvé à cet humain voyage
MONTAIGNE

Le livre & l'estampe

REVUE SEMESTRIELLE
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES BIBLIOPHILES
ET ICONOPHILES DE BELGIQUE

LXVI 2024, n° 193

Conseil d'administration

<i>Président :</i>	Jozef Dauwe
<i>Vice-président :</i>	Claude Van Loock
<i>Secrétaire :</i>	Aagje Van Cauwelaert
<i>Trésorier:</i>	François de Pierpont
<i>Administrateurs :</i>	Peter Galezowski
	Marion Le Louarn de Bary
	Bruno Liesen

Rédaction

La revue *Le livre & l'estampe* a été fondée en 1954. Elle est l'organe de la Société royale des bibliophiles et iconophiles de Belgique

Comité de rédaction

Bruno Liesen, *rédacteur en chef*, Renaud Adam,
Laurence Meunier, René Plisnier, Claude Van Loock

Manuscrits à adresser à : bruno.liesen@ulb.be

Abonnements

Annuel (2 numéros) : 90 euros.

Numéro séparé : 75 euros.

Règlement par virement à l'ordre de :

Société royale des bibliophiles et iconophiles de Belgique

Boulevard de l'Empereur 4, 1000 Bruxelles

Code IBAN : BE03 0019 4387 8784

Code BIC : GEBABEBB (agence BNP Paribas à Dendermonde)

Information : info@bibliobel.be

Revue membre de l'A.R.S.C., Association des revues scientifiques
et culturelles

ISSN 0024-533X

Sommaire

Michel Termolle : <i>Une contrefaçon liégeoise d'Émile ou de l'éducation par Jean François Bassompierre</i>	7
Michel Termolle : <i>Le voile levé sur un des deux imprimeurs de l'édition princeps d'Émile ou de l'éducation</i>	49
René Plisnier : <i>L'Adresse des Belges aux Français</i>	67
Jacques Detemmerman : <i>Charles van Lerberghe : une lettre inédite à Albert Mockel (Lettre 111)</i>	85
Renaud Adam : <i>Bibliophilie contemporaine et Sammelbände : immersion au sein de la collection de Georges Petit (1878-1956), bibliophile méconnu</i>	101
Erna Van Looveren, Daniël Ermens et Pierre Delsaerd : <i>Patrimoine pieux : la bibliothèque de l'Institut Ruusbroec et sa collection de livres et d'images de dévotion</i>	121

René Plisnier : L'Adresse des Belges aux Français

Le dépôt des Archives de l'État à Mons conserve le fonds La Boëssière-Thiennes. Celui-ci présente un intérêt pour l'histoire de la Révolution brabançonne et des États-Belgiques-Unis¹, en raison du rôle joué par le comte de Thiennes à cette période. La liasse n° 817 de ce fonds contient notamment les comptes de ses missions diplomatiques à Liège et surtout à Paris, durant l'année 1790. C'est lors de cette dernière qu'il a fait imprimer, dans la capitale française, une brochure intitulée *L'Adresse des Belges aux Français*, qui retiendra plus particulièrement l'attention dans la mesure où nous est fourni le détail des coûts de l'impression.

¹ Walter De Keyser, *Inventaire des archives de La Boëssière-Thiennes*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1983.

LE COMTE DE THIENNES

Charles-Ignace-Philippe, comte de Thiennes de Lombise (1758-1839) était le fils de Pierre-François et de Marie-Joseph Gaethovius de Glimes². Après des études au collège des jésuites de Mons, il s'inscrit à l'Université de Louvain où il obtient en avril 1781 une licence en droit civil et en droit canon et il épouse Thérèse-Marie de Hinnisdael (1753-1829). L'année précédente, il avait été reçu à la Chambre noble des États de Hainaut. Sa carrière politique démarre avec la Révolution brabançonne. Au début de 1790, il est député par les États de Hainaut pour siéger au Congrès souverain où il participe aux travaux du Comité de la guerre.

L'échec de la Révolution brabançonne n'entraîne pas de conséquence fâcheuse pour le comte de Thiennes puisque Léopold II, frère et successeur de Joseph II et sans doute plus souple, confirme sa nomination comme conseiller de courte robe à la Noble et Souveraine Cour à Mons (1791) et il est désigné par les États de Hainaut « pour aller à Vienne porter l'hommage de la Nation au nouveau souverain ».

² *Annuaire de la noblesse belge*, Bruxelles, 1850, p. 164 ; *Biographie nationale*, t. 24, Bruxelles, 1926-1929, col. 840-841 (notice de Paul Bergmans) ; Félix-Victor Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique du royaume de Belgique*, t. 4, Bruxelles, 1852, p. 632-636 ; Pierre-Jean Niebes, *Un noble hainuyer au service de Guillaume I^{er} : Charles de Thiennes de Lombise (1758-1839)*, dans Pierre-Jean Niebes (éd.), *De Napoléon I^{er} à Guillaume I^{er}, de l'Empire français au Royaume des Pays-Bas, du département de Jemappes à la province de Hainaut. 1814-1815*, Bruxelles, Archives générale du Royaume, 2018, p. 21-32 ; René Plisnier, « La bibliothèque d'un noble hainuyer : Charles-Ignace-Philippe de Thiennes de Lombise », *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 1992, t. LXIII, n^{os} 1-4, p. 223-266 ; France Pourtois, *Un noble hennuyer : le comte Charles-Ignace-Philippe de Thiennes de Lombise (1758-1839)*, mémoire de fin d'études, ULB, 1987-1988.



Portrait de Charles-Ignace-Philippe, comte de Thiennes de Lombise,
non signé, [1819] (KBR - Cabinet des Estampes - S.II 57338)

La seconde occupation française, après la bataille de Fleurus (26 juin 1794), pousse de Thiennes sur la route de l'exil, en Hollande d'abord et ensuite en Allemagne où sa présence est encore attestée en juillet 1795. Il revient ensuite sur ses terres. Ses biens ayant été confisqués, ils lui sont restitués par un arrêté des Représentants du Peuple près les armées du Nord et de Sambre et Meuse, daté du 22 août 1795. Sa carrière politique repart quelques années plus tard : maire de Lombise en 1800, président de l'Assemblée électorale du canton de Lens en 1808, membre du Conseil général du département de Jemappes en 1809 et enfin conseiller de la Cour impériale de Bruxelles en 1811. Il démissionne rapidement de ce dernier poste, invoquant des raisons de santé mais aussi la crainte qu'un emploi à Bruxelles ne le tienne trop éloigné de la gestion de ses biens.

De Thiennes reprend du service sous le régime hollandais. Guillaume Ier le nomme en effet Commissaire général de la Justice pour le gouvernement de la Belgique (1814) et Ministre d'État (1815). Il siège encore à la Première Chambre des États-Généraux. En 1816, il est admis comme membre de l'Ordre équestre de la province de Hainaut. Sa vie publique prend fin avec la Révolution de 1830. Sa santé s'était sensiblement dégradée et il se retire dans son château de Lombise où il s'éteint le 18 août 1839.

LE CONTEXTE³

Monté sur le trône en 1780, à la mort de sa mère l'impératrice Marie-Thérèse, Joseph II va prendre une série de mesures qui concernent les Pays-Bas autrichiens, comme l'édit de tolérance (1781), la suppression des couvents des ordres contemplatifs et l'obligation pour les prêtres de lire en chaire les édits impériaux (1783), l'interdiction d'enterrer dans les églises (1784), l'abolition des confréries, la limitation du nombre de kermesses et des processions à respectivement une et deux par an (1786), une réforme judiciaire et administrative (1787). À cela s'ajoutait la fermeture des séminaires, remplacés par le séminaire général de Louvain afin de mieux contrôler l'enseignement qui y était dispensé et de lutter contre l'ultramontanisme. Ces mesures vont entraîner des protestations et la production de pamphlets favorables ou hostiles aux réformes.

Les États de Brabant contestent le droit de Joseph II d'introduire ces changements qu'ils estiment contraires à la Joyeuse Entrée (1356) qui octroyait privilèges et franchises aux Brabançons – un document que l'empereur s'était pourtant engagé à respecter.

³ Bruno Bernard et Robert Maskens, *La Révolution brabançonne et les États Belgiques Unis (1789-1790)*, Bruxelles, 2003 ; Jean-Marie Cauchies, « Les États de Hainaut face à Joseph II (1787) : action politique et références historiques », *Anciens pays et assemblées d'États*, XCIII, Courtrai, UGA, 1991, p. 33-65 ; Jean-Jacques Heirwegh, *La fin de l'Ancien Régime et les révolutions*, dans Hervé Hasquin (dir.), *La Belgique autrichienne, 1713-1794. Les Pays-Bas méridionaux sous les Habsbourg d'Autriche*, Bruxelles, Crédit communal, 1987, p. 467-504 ; Patricia Chastain Howe, *Foreign policy and the French Revolution. Charles-François Dumouriez, Pierre Lebrun and the Belgian plan, 1789-1793*, New York, Palgrave Macmillan, 2008 ; Henri Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. 5, Bruxelles, H. Lamertin, 1920 ; Janet L. Polasky, *Revolution in Brussel 1787-1793*, Bruxelles, Palais des Académies, 1985.

L'avocat Henri Van der Noot⁴ est chargé de résumer les doléances des États de Brabant, ce qu'il fait dans son *Mémoire sur les droits du peuple brabançon*. Le mouvement de résistance va se transformer en rébellion. Une délégation des États de Brabant est reçue à Vienne le 24 août 1787 par l'empereur, mais celui-ci n'admet pas la remise en cause de son autorité et confie au général d'Alton⁵ la mission de rétablir l'ordre dans les Pays-Bas. Ce militaire oblige les États de Brabant à enregistrer les édits de l'empereur (1788). Plusieurs protestataires sont arrêtés et envoyés en exil, Van der Noot se réfugie à Londres, mais cela ne met pas fin à la contestation.

Durant l'été 1789, deux groupes se constituent pour organiser la résistance armée contre le gouvernement autrichien. Le premier, le comité de Bréda, se forme autour de Van der Noot et rassemble les principaux leaders de la révolte des États (les statistes). Ils mettent leurs espoirs dans une aide venue de l'extérieur et prennent contact avec la Triple Alliance (Angleterre, Prusse et Provinces-Unies). Les membres du second groupe, les démocrates, se rangent autour

⁴ Henri Van der Noot (1731-1827). Licencié en droit de l'université de Louvain, avocat au Conseil souverain de Brabant. Réfugié à Bréda en août 1788, il y reste jusqu'en décembre 1789. Après l'échec de la Révolution brabançonne, il s'établit en Hollande jusqu'en 1792 et passe ensuite en Angleterre. Après son retour en Belgique, il est poursuivi sous le Directoire (1796), soupçonné d'activités royalistes et est temporairement emprisonné. *Biographie nationale*, t. 15, Bruxelles, 1899, col. 835-865 (notice de E. Ducresne).

⁵ Richard, comte d'Alton (1732-1790). Militaire d'origine irlandaise au service de l'Autriche, lieutenant feld maréchal, anobli en 1777. Il était commandant des troupes autrichiennes dans les Pays-Bas depuis octobre 1787 et mena une politique de répression brutale. Bruno Bernard et Robert Maskens, *La Révolution brabançonne ...*, p. 57 ; *Dictionary of german biography*, vol. 1, Munich, K.G. Saur, 2001, p. 105.

du juriste Jean-Baptiste Verlooy⁶ et on y retrouve Jean-François Vonck⁷. Ils sont favorables à un soulèvement populaire coordonné et organisé par des chefs politiques, sans le recours à une armée de métier. Leur but n'est pas de supprimer d'un trait de plume l'Ancien Régime, mais plutôt de le réformer progressivement. Moins radicaux que leurs homologues français, ils ne souhaitent rien changer au rôle de l'Église.

En juin 1789, Joseph II suspend les États et déclare nuls les privilèges contenus dans la Joyeuse Entrée. Le 24 octobre, l'empereur est déchu de son titre de duc de Brabant et trois jours plus tard, une armée révolutionnaire, partie de Bréda et

⁶ Jean-Baptiste Verlooy (1746-1797). Avocat, défenseur de la langue flamande et considéré par certains comme l'ancêtre du mouvement flamand. C'est à son instigation qu'a été créée la société *Pro aris et focis*. Partisan d'une meilleure représentation de la population au sein des États, il réclamait un vote censitaire très large. Après la bataille de Jemappes (1792), il plaide pour l'instauration d'une république en Belgique, projet ruiné par l'annexionnisme français. Nommé maire de Bruxelles en 1795, il meurt deux ans plus tard. *Biographie nationale*, t. 26, Bruxelles, 1936-1938, col. 668-670 (notice de Suzanne Tassier).

⁷ Jean-François Vonck (1743-1792). Diplômé en droit de l'université de Louvain, il s'établit comme avocat à Bruxelles en 1767. Les menaces que les statistes font peser sur les démocrates à l'époque des États-Belgiques-Unis, le contraignent à se réfugier en France (avril 1790) où il meurt en décembre 1792. *Biographie nationale*, t. 26, Bruxelles, 1936-1938, col. 822-832 (notice de Suzanne Tassier) ; Roland Mortier et Hervé Hasquin (éd.), « Jean-François Vonck (1743-1792) », *Études sur le XVIII^e siècle*, vol. XXIV, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996.

commandée par Jean-André Van der Mersch⁸, un partisan de Vonck, affronte et défait les troupes autrichiennes à la bataille de Turnhout. Le 10 décembre, Bruxelles est évacuée par les troupes autrichiennes. En deux mois les forces révolutionnaires ont repoussé les Autrichiens au-delà des frontières. Seul le Luxembourg reste sous gouvernement autrichien.

Le 18 décembre, Van der Noot entre à Bruxelles et, en l'absence de Vonck, attribue aux statistes les mérites de la victoire. Ces derniers contrôleront le gouvernement. Deux jours plus tard, les États de Brabant invitent les États des autres provinces à une union et convoquent leurs délégués à Bruxelles pour le 7 janvier. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une représentation nationale car seuls les États provinciaux choisissent les députés. Le 11 janvier 1790 est promulgué l'acte constitutif des États-Belgiques-Unis, fédération dont chaque province conserve sa souveraineté. Le Congrès, qui se réunit à partir de février, ne s'occupe que des intérêts collectifs (armée, relations internationales, politique monétaire). Les dissensions d'ordre idéologiques entre les protagonistes subsistent et s'amplifient. Accusé de trahison, Van der Mersch est arrêté et emprisonné (avril 1790). Entre-temps, le commandement de

⁸ Jean-André Van der Mersch (1734-1792). Militaire, il s'engage au service de la France en 1757 et participe à la guerre de Sept Ans. Il est élevé au grade de lieutenant-colonel en 1761. En 1772, il revient dans sa propriété de Dadizeele et six ans plus tard se met au service de l'Autriche. Nommé colonel en 1779, il rentre à nouveau chez lui. C'est là, lorsqu'éclate la Révolution brabançonne, que Vonck vient le chercher pour commander l'armée des volontaires. Des divergences de vues avec les statistes conduisent à son arrestation (avril 1790) et à son emprisonnement. Il est libéré le 2 décembre. Il se réfugie à Lille et regagne la Belgique en février 1791. *Biographie nationale*, t. 14, Bruxelles, 1897, col ; 590-596 (notice de Herman Vander Linden).

l'armée avait été confié au général Schoenfeldt⁹. Les démocrates se réfugient à Lille.

Le secrétaire d'État Van Eupen¹⁰, déçu par les négociations avec la Triple Alliance (Angleterre, Provinces-Unies, Prusse), souhaite le soutien de la France, mais pour cela il fallait d'abord mettre fin aux dissensions et se réconcilier avec les démocrates. C'est dans ce but qu'il les invite à une rencontre à Douai chez Cornet de Grez¹¹. Les démocrates acceptent le principe de la réunion mais mettent leurs conditions comme la libération de Van der Mersch et une participation au gouvernement. Cependant Van der Noot poursuit sa campagne de dénigrement à l'égard des démocrates.

La convention de Reichenbach (Silésie, 27 juillet 1790), assure le retour des provinces belges à l'Autriche. Dès lors, les Belges sont priés d'envoyer des délégués à La Haye pour discuter d'un accord. Les discussions n'aboutissent pas et l'empereur ayant mis fin à la

⁹ Nicolas-Henri baron de Schoenfeldt (1733-1795). Officier prussien. Au service des États-Belgique-Unis comme commandant en chef des armées depuis janvier 1790, il fait entrer plusieurs officiers prussiens dans son état-major. Il agit surtout comme agent de la Prusse. Après la signature de la convention de Reichenbach (27 juillet 1790), son ardeur au combat diminue fortement. Bruno Bernard et Robert Maskens, *La Révolution brabançonne ...*, p. 59-60.

¹⁰ Pierre-Jean-Simon Van Eupen (1744-1804). Licencié en théologie de l'université de Louvain, chanoine de Notre-Dame à Anvers (1775), censeur ecclésiastique de la librairie et grand pénitencier (1776). Farouche opposant aux réformes de Joseph II, il est nommé secrétaire d'État en 1790. Lors du retour des Autrichiens à la fin de cette même année, il se réfugie dans les Provinces-Unies. Revenu en Belgique en 1794, il est arrêté et emprisonné en France. Libéré en 1795, il retourne s'établir en Hollande où il finit ses jours. *Biographie nationale*, t. 6, Bruxelles, 1878, col. 733-737 (notice de Th. Juste).

¹¹ Gommaire Cornet de Grez (1735-1811). Après des études de droit à l'université de Louvain, il fait carrière dans l'administration provinciale et en 1768, il siège au Conseil des finances. Lors de la révolte contre les réformes de Joseph II, il est écarté de ses fonctions. *Biographie nationale*, t. 24, Bruxelles, 1956, col. 488-491 (notice de J. Lefevre).

campagne contre les Turcs, dispose de troupes qu'il peut diriger vers les Pays-Bas. Le 22 novembre 1790, l'armée autrichienne les envahit sans rencontrer de résistance. Les membres des États fuient dans les Provinces-Unies.

LA MISSION À PARIS

De Thiennes avait rempli une première mission diplomatique à Liège afin d'y rencontrer le général prussien Schlieffen¹². Il devait ensuite se rendre « chez les princes pour sonder si on ne pourrait obtenir des troupes à la solde des États »¹³.

C'est en février 1790 qu'est prise la décision d'envoyer Charles de Thiennes à Paris. Il s'agissait de gagner la France à la cause de la Révolution brabançonne et d'ainsi obtenir de l'aide face à l'Autriche et la reconnaissance des États-Belgiques-Unis. De Thiennes se met en route au début du mois suivant. Son séjour parisien sera interrompu à plusieurs reprises par des retours au pays. C'est le cas notamment en juillet pour se rendre à l'armée à Namur en compagnie de Van Eupen et du général français Dumouriez. Celui-ci, à l'instigation de Lafayette, avait été envoyé à Bruxelles, entre autres, pour inspecter l'armée des États-Belgiques-Unis et de

¹² Martin Ernst von Schlieffen (1732-1825). Fils d'un propriétaire et officier prussien, il entame sa carrière militaire dans l'armée prussienne en 1745, mais est réformé en 1756 pour raison de santé. L'année suivante, il intègre l'armée hessoise et est nommé général en 1763 et lieutenant général en 1772. Il quitte le service en 1786 et rejoint l'armée prussienne trois ans plus tard. Il commande les troupes qui prennent Liège en 1790. Walther Killy et Rudolf Vierhaus (dir.), *Dictionary of German biography*, vol. 8, Munich, K.G. Saur, 2005, p. 717.

¹³ Sauf indications contraires, les informations sur les missions diplomatiques du comte de Thiennes sont extraites des liasses n^{os} 817 et 818 du fonds La Boëssière-Thiennes.

faire rapport sur les moyens de l'améliorer. Le 22 juillet, il présente un rapport en ce sens devant le Congrès¹⁴.

Dans un mémoire daté de Mons, le 17 août 1792, le comte de Thiennes détaille les dépenses réalisées dans le cadre de sa mission à Paris. Nous avons ainsi la liste des frais engagés pour les déplacements, la nourriture, le logement, les courriers, le secrétariat, etc. Comme il l'explique dans le préambule, il est envoyé à Paris pour négocier avec le roi et l'Assemblée nationale : « je suis parti de Bruxelles au commencement de mars accompagné de l'avocat Latteur¹⁵ qui m'était donné comme secrétaire, cette commission a duré jusques à la fin de la révolution. Monsieur le baron d'Haverskercke¹⁶ m'ayant été adjoint, j'ai fait toute la dépense tant pour lui que pour son domestique, nourriture, logement, voiture, blanchissage... et ce au compte du Congrès ». Pour couvrir les frais de sa mission, de Thiennes avait été muni de plusieurs lettres de crédit. Il y en avait pour un total de 50 400 livres de France. Les dépenses se sont élevées à 41 371 livres. À son retour à Mons, à la fin de sa mission, il lui restait une somme de 9 000 livres constituée essentiellement d'assignats. Ceux-ci seront

¹⁴ « Cette armée, qui était remplie de courage, manquait d'armes, d'habits, de vivres, de munitions, d'argent, d'officiers et de discipline. » *La vie et les mémoires du général Dumouriez, avec des notes et des éclaircissements historiques*, par MM. Berville et Barrière, t. 2, Paris, Baudouin frères, 1822, p. 88 ; Patricia Chastain Howe, *Foreign policy and the French Revolution...*, p. 33-35.

¹⁵ Antoine Latteur (1749-1810). Avocat au Conseil souverain de Hainaut. En 1794, il est nommé juge au Tribunal civil de Mons. Il est ensuite président du Tribunal d'appel de Bruxelles (1800) et premier président de la Cour d'appel de Bruxelles (1807). Ernest Matthieu, *Biographie du Hainaut*, t. 2, Enghien, 1903, p. 46 ; Charles Rousselle, *Biographie montoise du XIX^e siècle*, Mons, 1900, p. 152.

¹⁶ Louis-Joseph de Haverskercke est né à Ostende en 1736. Licencié en droit de l'université de Louvain (1758), échevin du Franc de Bruges (1761), conseiller de Flandres (1773), il est procureur général et avocat fiscal en 1783. *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1869, p. 125-126.

déposés aux archives des États de Hainaut en février 1791. L'année suivante, ces mêmes États s'empresseront de les négocier « pour le compte et le plus grand avantage de la généralité [...] considérant que les assignats continuent de perdre de plus en plus »¹⁷.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des travaux de la mission à Paris, ce qui n'est pas le but de cet article. Contentons-nous de signaler qu'elle a été un échec. En janvier 1790, Van der Noot avait adressé au roi de France un paquet contenant le manifeste « par lequel le peuple brabançon se déclarait indépendant »¹⁸. Louis XVI avait refusé de l'ouvrir. De Thiennes n'a pas été plus heureux dans ses démarches. En mars 1790, accompagné de Torfs, il a voulu remettre une lettre au ministre des Affaires étrangères Montmorin¹⁹ qui, lui aussi, a refusé d'en prendre connaissance. Cette lettre demandait au roi et à l'Assemblée nationale de reconnaître l'indépendance des États-Belgiques-Unis²⁰. Malgré tous les efforts déployés par la suite par de Thiennes et son équipe et les contacts, pris avec notamment Lafayette, il a bien fallu se rendre à l'évidence que c'était peine perdue. Le 16 novembre 1790, le Congrès recevait un rapport « de ses députés à Paris, par lequel ils l'informent que, dans le moment présent, et avant la crise dont

¹⁷ La dépréciation moyenne de l'assignat s'élevait à 14 % en septembre 1791 et à 28 % en mai 1792. Albert Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989, p. 53.

¹⁸ Eugène Hubert, *Correspondance des ministres de France accrédités à Bruxelles de 1780 à 1790. Dépêches inédites*, vol. 2, Bruxelles, 1924, p. 275, lettre du comte de Montmorin au président de l'Assemblée nationale, 15 mars 1790.

¹⁹ Armand-Marc comte de Montmorin Saint Hérem (1745-1792). Sur ce personnage, voir Lucien Bély, Laurent Theis, Georges-Henri Soutou et Maurice Vaisse (dir.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005, p. 198-203 (notice de Jacques de Saint-Victor).

²⁰ Eugène Hubert, *Correspondance des ministres de France...*, vol. 2, p. 275-276.

notre patrie est menacée, nous ne pouvons compter sur aucun secours, ni direct ni indirect, de la France »²¹.

La mission à Paris se termine en décembre 1790. De Thiennes est de retour à Mons le 6, Latteur le 14 et le bail de la maison occupée par la délégation, située à Chaillot, est résilié le 19 décembre.

L'ADRESSE DES BELGES AUX FRANÇAIS

La défense de la cause de la Révolution brabançonne ne s'est pas limitée à des contacts avec des responsables politiques. Elle a aussi pris la forme d'une brochure intitulée *Adresse des Belges à la nation française ou Notions succinctes sur leur constitution, les causes & le but de leur révolution*. Elle n'est pas signée, mais on peut supposer que le comte de Thiennes a pris une part active à sa rédaction. Il s'agissait de vaincre les réticences du roi et de l'Assemblée nationale qui manifestaient de la défiance à l'encontre de la cause brabançonne et des États-Belgiques-Unis.

L'Adresse des Belges commençait par un rappel des faits : l'arrivée au pouvoir de Joseph II « qui a voulu ôter au peuple tous ses droits, en le privant de ses représentants » et « en prétendant faire des lois sans le concours des États, & contre le vœu du peuple ; en abolissant toutes les cours constitutionnelles de justice ». Il s'en est

²¹ L.P. Gachard, *Documents politiques et diplomatiques sur la révolution belge de 1790*, Bruxelles, H. Remy, 1834, p. 393 (extraits des rapports adressés par les députés du Hainaut à leurs commettants, sur les délibérations des États-Généraux du 14 au 17 novembre 1790). Sur la perception qu'avaient les Français de la Révolution brabançonne, voir Philippe Guignet, *La révolution brabançonne vue de France : de la solidarité à l'incompréhension, voire au rejet. Les analyses de Camille Desmoulins, Simon-Nicolas-Henri Linguet, Joseph Paris de Lespinard et Jacques Mallet du Pan*, dans Claude Bruneel et Bruno Bernard (dir.), « *Les prémices de l'identité belge avant 1830 ?* », Bruxelles, AGR, 2006, p. 9-29.

A D R E S S E
D E S B E L G E S ,
A L A N A T I O N F R A N Ç A I S E .

O U

*Notions succinctes sur leur Constitution , les
causes & le but de leur Révolution.*

TOUTE société suppose des hommes unis pour parvenir à un but : des fonctions sociales qui y conduisent , & des agens chargés de ces fonctions.

C'est la volonté commune des associés qui forme la société , qui détermine les fonctions sociales , & qui en constitue les agens.

Tout agent est mandataire de la société. Dès l'instant qu'il entre en fonctions , il contracte nécessairement , & par le fait , l'engagement de les remplir , dans les vûes & pour l'avantage commun des associés.

suit le soulèvement contre le souverain et la création des États-Belgiques-Unis. Cependant, « l'union la plus parfaite [qui] régnait alors dans toute la Belgique » a été gâchée par « des étrangers inconsiderés, & quelques citoyens égarés [qui] ont répandu un esprit de nouveauté qui a causé beaucoup de désordres », une attaque qui était dirigée contre les démocrates. Après cela vient la défense du clergé, qui « n'est pas corrompu [et] ne possède pas de gros bénéfices », et de la noblesse qui « ne jouit d'aucun avantage qui pèse sur le peuple » et qui paie des impôts comme tout le monde.

Le texte de la brochure se termine par un appel aux Français et les invite à ouvrir les yeux sur la justice qu'ils doivent aux Belges et leur demande de reconnaître que les intérêts sont les mêmes des deux côtés de la frontière et « que la seule cause de la liberté leur a mis les armes à la main ». Mieux encore : « les Belges peuvent même rappeler, sans manquer à la délicatesse que le développement & les explications qu'ils ont dû donner de leur constitution, pendant toute l'année 1787, pour la défendre contre le despotisme de Joseph II, ont beaucoup contribué à faire renaître les véritables idées sur les droits des peuples, & ont, peut-être, accéléré le retour de la liberté française ».

36

Madrid & de Vienne, les deux principaux foyers du despotisme. Les Belges peuvent même rappeler, sans manquer à la délicatesse que le développement & les explications qu'ils ont dû donner de leur constitution, pendant toute l'année 1787, pour la défendre contre le despotisme de Joseph II, ont beaucoup contribué à faire renaître les véritables idées sur les droits des peuples, & ont, peut-être, accéléré le retour de la liberté française.

Ne tardez plus de manifester votre vœu ; inspirez à l'assemblée auguste de vos représentants, la résolution de déclarer qu'elle n'abandonnera pas un peuple qui combat pour la liberté ; qu'elle s'intéresse à son sort, & qu'elle ne souffrira pas qu'on en dispose arbitrairement.

A PARIS, chez CHAMPIGNY, Imprimeur-Libraire, rue Haute-Feuille, no. 36, & rue de la Harpe, N^o 5.

L'Adresse des Belges se présente sous la forme d'une brochure de format 8° et d'un total de 38 pages dont la description s'établit comme suit : [2], 36 p. ; []1 A-B8 C2. On ne connaît pas la date exacte de son impression sinon que l'imprimeur a été payé au début du mois de décembre 1790²². Le tirage était de 5 000 exemplaires. La brochure devait être distribuée à chaque membre de l'Assemblée nationale²³, ainsi qu'aux « clubs et départemens ». Le travail avait été confié à Champigny, imprimeur-libraire établi à Paris à la faveur de la Révolution et actif de 1789 à 1792. Il était installé au n° 36 rue Hautefeuille et au n° 5 de la rue de la Harpe²⁴.

Le mémoire de Charles de Thiennes, reprenant l'ensemble de ses dépenses engagées dans le cadre de sa mission à Paris, nous fournit le détail de la facture de l'imprimeur :

1° vingt-sept rames de papier à 12 l la rame :	324 l
2° composition et tirage de l'ouvrage :	283 l
3° nuits pour les ouvriers :	24 l
4° pour divers changements et relevages :	10 l
5° pour le pliage et le brochage à raison de 3 l le mille :	15 l
6° pour les 500 petites adresses :	13 l 10 s
7° pour quatre mains de papier :	1 l 10 s
8° pour le commissionnaire :	15 l
Total :	686 l

²² Le reçu de l'imprimeur est conservé dans la liasse n° 818 du fonds La Boëssière-Thiennes.

²³ L'Assemblée nationale était composée de 1 315 députés. Albert Soboul, *Dictionnaire historique...*, Paris, PUF, 1989, p. 47.

²⁴ Ces deux adresses figurent au colophon de la brochure. Jean-Dominique Mellot *et al.*, *Répertoire d'imprimeur / libraires (vers 1470-vers 1830)*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2019, p. 294, notice n° 1866. Ce répertoire signale que Champigny était encore en activité fin novembre 1792 ; Paul Delalain, *L'imprimerie et la librairie à Paris de 1789 à 1813*, Paris, Librairie Delalain frères, 1899, p. 33.

La facture totale se monte à 686 livres. Il semble bien que ce dernier montant ait été payé à l'imprimeur en deux temps. Les comptes mentionnent en effet deux paiements, l'un de 286 livres le 4 décembre – probablement en guise d'avance au moment de lancer la composition du texte – et l'autre de 400 livres le 7 décembre, un fois le travail terminé. On remarquera que pour l'impression de la brochure, Champigny a facturé 27 rames de papier, ce qui représente un total de 13 500 feuilles. Un exemplaire de *L'Adresse des Belges* fait 2 feuilles et 1/2. Si on multiplie par 5 000 exemplaires, on obtient un total de 12 500 feuilles, soit 25 rames de papier. Les notes laissées par de Thiennes ne précisent pas l'usage réservé aux 2 rames excédentaires. Si l'on considère que l'impression de la brochure n'a nécessité que 25 rames de papier à 12 livres pièce, cela réduit son coût à 662 livres. Le prix de revient d'un exemplaire de *L'Adresse des Belges* s'élève à 2 sols 8 deniers.

Durant le temps de sa mission à Paris, Charles de Thiennes a dépensé en tout 1 901 livres 13 sols et 2 deniers en « frais d'impression et de papiers publics ». Ce montant comprend en effet l'abonnement à plusieurs périodiques comme les *Annales patriotiques*, *L'Ami de la Révolution*, la *Gazette nationale*, *Les Révolutions de France et de Brabant*, etc., auxquels s'ajoutent des discours de Robespierre et une collection de traités, sans autre précision. Toutes ces publications n'ont pas été acquises chez Champigny, qui faisait aussi office de libraire. Ainsi, par exemple, un reçu atteste du paiement de 9 livres pour un trimestre

d'abonnement à *L'Orateur du Peuple*²⁵. Il est signé par Fréron²⁶, l'éditeur du périodique.

²⁵ AÉM, La Boëssière-Thiennes, n° 818.

²⁶ Stanislas Fréron (1754-1802). Après la mort de son père, il obtient le privilège de *L'Année littéraire*. Lorsqu'éclate la Révolution, il fonde *L'Orateur du peuple*, périodique dans lequel il réclame la mort de Louis XVI. Élu à la Convention en 1792, il rejoint la Montagne et vote la mort du roi. *Dictionnaire de biographie française*, t. 14, Paris, Letouzey et Ané, 1979, col. 1222-1224 (notice de Y. Destianges).